

ORIGINAL

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



**Université Cheikh Anta Diop
CENTRES D'EXCELLENCE AFRICAINS**



**Projet : CEA
Crédit : N°6390 SN**

N° 13044/23

CONTRAT DE MARCHÉ

Objet du Marché : Appel d'Offres Restreint en procédure d'urgence -
N° T_CEA_007 - Travaux de construction d'un bâtiment R+4 devant abriter les Centres
d'Excellence Africains de l'UCAD.

ANO DCMP : n°2224/MFB/DCMP/42 du 22 mai 2023

Titulaire : BETIK S.A
Km 3.5 Boulevard du centenaire de la commune de Dakar

- Registre de commerce : SN-DKR-2015 B 106
- NINEA : 0055199732 A3
- Compte bancaire : SN140 01004 021500000019 24 - FBNBANK

Délai d'exécution : Dix-huit (18) mois

Financement Banque Mondiale : 1 233 243 109 F CFA TTC

Financement Etat du Sénégal : 3 205 032 546 F CFA TTC

Imputation : Budget-Rectorat 2023

Compte :

Comptable Assignataire : Agent Comptable Particulier du Rectorat

Montant total du marché : 4 438 275 655 F CFA TTC

Quatre milliards quatre cent trente-huit millions deux cent
soixante-quinze mille six cent cinquante-cinq.

Souscrit : 8 aout 2023

Approuvé :

Notifié :

Acte d'engagement

Le présent Marché a été conclu le 8 aout 2023.

Entre **Université Cheikh Anta Diop (UCAD) à travers le projet de Centres d'Excellence Africains (CEA-UCAD), BP : 5005 Dakar - Fann** (ci-après dénommé "le Maître d'Ouvrage") représentée par le Recteur Monsieur Ahmadou Aly MBAYE

d'une part et

BETIK S.A sise au Km 3.5 Bd du centenaire de la commune de Dakar (ci-après dénommé "l'Entrepreneur"), représenté par le Directeur général Monsieur Déthié AW

d'autre part :

Attendu que le Maître d'Ouvrage souhaite que certains Travaux soient exécutés par l'Entrepreneur, à savoir *les travaux de construction d'un bâtiment R+4 devant abriter les Centres d'Excellence Africains (CEA)*, qu'il a accepté l'offre remise par l'Entrepreneur en vue de l'exécution et de l'achèvement desdits Travaux, et de la réparation de toutes les malfaçons y afférentes ; pour un montant de *quatre milliards quatre cent trente-huit millions deux cent soixante-quinze mille six cent cinquante-cinq* (4 438 275 655) **Francs CFA TTC** et un délai maximal de **dix huit** (18) mois après notification du marché.

Il a été convenu de ce qui suit :

Dans le présent Marché, les termes et expressions auront la signification qui leur est attribuée dans les Cahiers des Clauses administratives générales du Marché.

En sus de l'Acte d'engagement, les pièces constitutives du Marché sont les suivantes :

- a) La Lettre de notification d'attribution ;
- b) La soumission et ses annexes ;
- c) Le Cahier des Clauses administratives particulières ;
- d) Les Cahier des Clauses techniques particulières;
- e) Les plans et dessins;
- f) Le Bordereau des prix et le Détail quantitatif et estimatif;
- g) Le Cahier des Clauses administratives générales;
- h) Les Cahier des Clauses techniques générales;
- i) Les autres pièces mentionnées à l'Article 4 du Cahier des Clauses administratives particulières.

En cas de différence entre les pièces constitutives du Marché, ces pièces prévalent dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus.

En contrepartie des paiements à effectuer par le Maître d'Ouvrage à l'Entrepreneur, comme mentionné ci-après, l'Entrepreneur s'engage à exécuter les Travaux et à reprendre toutes les malfaçons y afférentes en conformité absolue avec les dispositions du Marché.

En contrepartie des paiements à effectuer par le Maître d'Ouvrage à l'Entrepreneur, comme mentionné ci-après, l'Entrepreneur s'engage à exécuter les Travaux et à reprendre toutes les malfaçons y afférentes en conformité absolue avec les dispositions du Marché.

Le Maître d'Ouvrage s'engage à payer à l'Entrepreneur, à titre de rétribution pour l'exécution et l'achèvement des Travaux et la reprise des malfaçons y afférentes, les sommes prévues au Marché ou toutes autres sommes qui peuvent être payables au titre des dispositions du Marché, et de la manière stipulée au Marché.

Fait à Dakar le 08 aout 2023

Signé par M.Déthié AW
Directeur Général BETIK S.A
(pour l'Entrepreneur).



Signé par M. Ahmadou Aly MBAYE
Recteur, Président de l'Assemblée de l'Université
(pour l'acheteur)



Approuvé par le
Ministre des Finances et du Budget (MFB)

